

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements (Tous mois) 5 francs
Paris et les Départements (Six mois) 25 francs
Paris et les Départements (Un an) 45 francs
Les autres Départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Foyot

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix : Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing : Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Valenciennes : Aux bureaux du journal, rue de la Station
A Paris et à Bruxelles : Dans les agences de publicité
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des garcs et dans les principales librairies.

LE PROTECTORAT CATHOLIQUE DE LA FRANCE

On connaît l'excellent discours que M. le Ministre des affaires étrangères a prononcé samedi au Sénat; mais il faut bien dire aussi un mot de celui qu'il aurait dû faire, et qu'il n'a pas fait, en réponse à M. le comte d'Aunay. Cet orateur, qui appartient au parti radical, a attaqué à fond le protectorat catholique de la France en Orient et en Extrême-Orient. Son discours, adroitement composé, a paru produire sur le Sénat une impression que quelques paroles du ministre auraient facilement dissipées.

Pourquoi donc M. Delcassé est-il resté immobile et muet sur son banc ? Peut-être trouverait-on l'explication de cette attitude dans la première partie du discours de M. d'Aunay, qui, ayant en main le Livre Jaune publié naguère sur nos rapports avec le Vatican, s'est efforcé de mettre en contradiction M. le Ministre des affaires étrangères et M. le président du Conseil. La tâche était facile, et M. d'Aunay a semblé s'y complaire. On se demandait, en l'écoutant, s'il faisait partie de la majorité ministérielle ou de l'opposition. S'il est partisan du Bloc dans le Parlement, il ne l'est pas dans le gouvernement. Il défend le ministre, mais il attaque volontiers un ministre au nom d'un autre, s'efforçant par là de délargir entre eux les divergences. Comment ne pas constater que ce genre d'attaques a gêné M. le Ministre des affaires étrangères au point de le réduire au silence ? C'est ainsi qu'une fois de plus notre politique intérieure a posé sur notre politique extérieure, au risque de la compromettre ou de l'affaiblir très gravement.

M. le comte d'Aunay a dit, dans son discours, que la sécularisation complète de l'Etat vers laquelle nous entraîne un courant irrésistible exige que notre politique étrangère soit mise en harmonie avec notre politique intérieure.

Rien n'est plus faux que cette assertion, et il n'y aurait rien de plus funeste si elle était prise pour une vérité. Elle est, d'ailleurs, démentie par toute notre histoire et par toute celle des gouvernements intelligents.

Aujourd'hui même, ce n'est apparemment pas par sympathie pour les institutions politiques de la Russie que nous avons conclu une alliance avec elle, et ce n'est pas par sympathie pour les nôtres qu'elle en a conclu une avec nous.

Le principe de la politique intérieure n'est pas nécessairement et ne doit pas être celui de la politique extérieure; sinon, que deviendrait cet esprit de suite dont M. Delcassé a dit samedi qu'il était une des conditions indispensables de toute grande œuvre diplomatique ? Notre politique intérieure change en moyenne tous les dix ans, notre politique extérieure doit rester fidèle à ses méthodes et à ses traditions. C'est pourquoi il faut bien se garder d'enchaîner l'une à l'autre et de juger la seconde à travers la poussière parfois aveuglante qui s'élève des champs de bataille de la première.

Au dedans, le conflit des idées et des passions produit des changements brusques qui font succéder au pouvoir les principes et les partis; mais au dehors il y a, Dieu merci ! quelque chose de plus fixe et de plus stable, qui est l'intérêt de l'Etat. Il est toujours le même dans ses principes, et il faut des siècles pour que les conditions s'en modifient.

Nous aimons à croire, dit le *Journal des Débats*, que le silence de M. le Ministre des affaires étrangères veut dire tout cela; mais sa parole l'aurait encore mieux dit. Il est regrettable qu'il n'ait pas répondu à M. d'Aunay.

CHOSSES ET AUTRES

Gribouillard se plaint, à la descente du train, d'avoir été incommodé pendant tout le voyage par la sensation désagréable de la marche en arrière.

Mais il veut faire changer de place avec un de ses voisins de face, lui dit-il un jour.

Impossible, répond Gribouillard, j'étais seul dans mon compartiment !

X... débâta contre un de ses amis.

— Vous croyez son obligé ? dit l'autre.

— Peuh ! répond X... Il m'a rendu jadis un service, soit ! Mais il m'en a refusé un second... Nous sommes quittes !

DÉFENSE DE TRAVAILLER !

Depuis le dépôt du projet Chaumié sur l'enseignement primaire, une foule d'articles et d'opinionnaires n'a cessé de montrer les dents et de rognier la liberté. Nous avons vu successivement le contre-projet Théron, l'amendement Girard, l'amendement Lintilhac, etc... M. Combes a consenti à aggraver le projet primitif pendant qu'il était au Sénat, et il a déposé à la Chambre le projet de suppression totale de l'enseignement congréganiste. Cela, c'est le morceau de résistance. Mais il paraît qu'on ne s'en contente pas encore.

La commission sénatoriale, qui a eu à débattre de ce projet, a tenu le 15 p. s. sa seconde lecture, et elle est intervenue à la suite de la lecture de l'article 10.

Il est interdit à tous individus appartenant à une congrégation de diriger un établissement d'instruction, ou d'y être employés dans les fonctions d'administration, d'enseignement ou de surveillance.

Ainsi, les congréganistes — ou plutôt, les ex-congréganistes, puisque toutes les congrégations enseignantes sont ou vont être dissoutes — ne pourront même pas être pions ! Bien mieux, ou bien pis, ils ne pourront être ni employés d'économat, ni garçons de réfectoire, ni directeurs de boîtes, ni instituteurs de parquage dans un établissement d'instruction, puisque ces diverses fonctions, y compris les plus humbles, sont l'ordre administratif.

Il est clair, dit le *Temps*, que l'émancipation de la société civile et l'unité morale de la France courraient les plus graves dangers, si les téniques de quelques collègues étaient brisées par d'anciens congréganistes.

Les ex-congréganistes ont écrit vigilement au des zélés à défendre les principes de laïcité. Le texte de M. Combes excluait les membres des congrégations des trois ordres d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur. Les ex-congréganistes ont écrit vigilement au des inépuissables. Cette rédaction leur a semblé incomplète, et ils ont obtenu qu'on en ajoutât une autre, étendant l'interdiction à l'enseignement de tout ordre et de toute nature. Voilà qui va bien. Mais voyons les conséquences.

Un congréganiste, privé du droit d'exercer sa profession, en embrasse une autre. Il fait, par exemple, notaire, cultivateur, ou tisseur. Qu'arrivera-t-il si ce congréganiste, ayant embrassé une autre profession, prend un apprenti et lui enseigne le maniement du métier ? Il se verra bientôt poursuivi devant les tribunaux de son pays pour avoir donné un enseignement d'un certain ordre et d'une certaine nature. De même, si, laboureur, il donne des indications techniques à son valet de char-

ÉTAT DE SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 27 décembre. — La *Presse* donne, sur la santé de M. Waldeck-Rousseau, les détails suivants : M. Waldeck-Rousseau est dans un état de santé qui ne laisse pas une grande inquiétude et ses amis. L'ancien président du Conseil ne dort pas, ne mange pas, et tous ceux qui l'approchent sont particulièrement frappés de sa maigreur et du changement qui se produit dans sa physionomie.

M. Waldeck-Rousseau n'est pas sans se rendre com-

ÉTAT DE SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 27 décembre. — La *Presse* donne, sur la santé de M. Waldeck-Rousseau, les détails suivants : M. Waldeck-Rousseau est dans un état de santé qui ne laisse pas une grande inquiétude et ses amis. L'ancien président du Conseil ne dort pas, ne mange pas, et tous ceux qui l'approchent sont particulièrement frappés de sa maigreur et du changement qui se produit dans sa physionomie.

M. Waldeck-Rousseau n'est pas sans se rendre com-

ÉTAT DE SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 27 décembre. — La *Presse* donne, sur la santé de M. Waldeck-Rousseau, les détails suivants : M. Waldeck-Rousseau est dans un état de santé qui ne laisse pas une grande inquiétude et ses amis. L'ancien président du Conseil ne dort pas, ne mange pas, et tous ceux qui l'approchent sont particulièrement frappés de sa maigreur et du changement qui se produit dans sa physionomie.

M. Waldeck-Rousseau n'est pas sans se rendre com-

AU MAROC. — Une ville incendiée par les rebelles

Londres, 27 décembre. — Le correspondant du *Times* à Tanger télégraphie :
Après avoir pillé Sétiat, les insurgés ont mis le feu à la ville; jusqu'à présent, ce district n'a été épargné que par le gouvernement espérant percevoir les impôts sans opposition.
La dépréciation de la monnaie marocaine augmente; on ne peut se procurer de l'or, même avec prime de 60 pour cent.
Selon des informations reçues de la frontière algérienne, les soldats marocains désertent en grand nombre.
Les tribus rebelles se préparent à attaquer les positions des troupes gouvernementales.

L'empire de M. Lebaudy

L'ancien ministre de la guerre du Maroc actuellement à Marseille, interviewé sur les projets de M. J. Lebaudy, a déclaré que les territoires qu'il voulait occuper l'empire du Sahara sont la propriété du Maroc.
Jusqu'ici le Maroc n'a pas pris au sérieux les projets de M. J. Lebaudy. Mais si celui-ci voulait les réaliser, le Maroc se verrait obligé de le repousser par la force après avoir, par politesse, prévenu le gouvernement français.

Les réceptions au Vatican

Rome, 27 décembre. — Au lieu de donner, au corps diplomatique, une audience solennelle, à l'occasion de la nouvelle année, le Pape a décidé de recevoir les membres de chaque ambassade, ou légation, séparément, afin de pouvoir entretenir chacun d'eux. Ces réceptions ont commencé aujourd'hui. Le Pape a reçu, dans les anciens appartements de Léon XIII, l'ambassadeur de Portugal, qui lui a présenté ses souhaits de Noël. Il a reçu également le comte de Pombou, député de la Seine-Inférieure.

La question du « veto » au Conclave

Rome, 27 décembre. — *L'Observateur romano*, organe du Vatican, revient sur la question du veto. « Il ne s'agit pas, dit-il, d'un droit, mais d'un abus qui, en raison du changement des conditions politiques, est devenu insupportable ».

L'Observateur explique comment, dans le passé, le veto pouvait être toléré, afin d'éviter des maux qui maintenant ne sont plus possibles. Il conclut qu'il n'est pas possible de maintenir un veto d'habitude à l'égard d'un Etat qui entretient des rapports amicaux avec le Saint-Siège, mais uniquement par le désir de voir l'Église délivrée des chaînes qui entravent sa mission.

Le réquisitoire du procureur général

On confirme que M. Baudouin, procureur général près la Cour de cassation, a rédigé ses réquisitions écrites concernant le procès Dreyfus et les a transmises à M. Chamberland, président de la chambre criminelle. Celui-ci va désigner un rapporteur. On parle de M. Laurent Attalain pour cette fonction.

Il faudra environ trois semaines au rapporteur pour terminer son travail et on pense que la Chambre criminelle pourra s'occuper de l'affaire dès le commencement de février.

Dans son réquisitoire, M. Baudouin reproduit les faits signalés dans la lettre par laquelle le garde des sceaux l'a invité à déférer la requête de l'ancien capitaine à la Cour suprême.

Il constate que les faits relatés dans la lettre du garde des sceaux constituent des faits nouveaux ou des pièces nouvelles dans le sens de la loi, et que c'est donc le cas de les admettre et de casser par suite le jugement du 9 septembre 1899.

Le procureur requiert par ces motifs la Cour d'admettre ces faits nouveaux et les pièces nouvelles visées comme étant de nature à établir l'innocence de Dreyfus et de faire recevoir au fond comme légalement justifiée la demande en révision du jugement du conseil de guerre de Rennes.

Un duel

Paris, 27 décembre. — Nous avons annoncé qu'à la suite d'une discussion très vive qui se produisit la nuit de Noël dans un grand restaurant voisin de la Madeleine, entre MM. Jacob Lévy, capitaine au 6e régiment du génie, en garnison à Versailles, et le baron de Malroy, un échange de témoins eut lieu et une rencontre à l'épée fut décidée.

Les adversaires se sont rencontrés à l'établissement Chéri, à Neuilly. Le lieu et l'heure de la rencontre avaient été tenus rigoureusement secrets;

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.

LA MORT DE M. ZANARDELLI

Rome, 27 décembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la question des funérailles de M. Zanardelli. Il a décidé qu'elles seraient faites aux frais de l'Etat. Tous les palais nationaux mettront le drapeau en berne jusqu'après les funérailles. M. Giolitti et quelques ministres assisteront aux cérémonies funéraires.

Rome, 27 décembre. — Le roi a envoyé à la sœur de M. Zanardelli la dépêche suivante :
J'apprends avec la plus vive douleur la mort de l'illustre Zanardelli auquel j'étais lié par une grande affection. Il avait consacré toute sa vie à la grandeur de la patrie. Je lui adresse du fond du cœur l'hommage de ma plus sincère affection. L'Italie perd en lui un de ses meilleurs fils. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille désolée.

Rome, 27 décembre. — Dès qu'il a appris la mort de M. Zanardelli, M. Barre, ambassadeur de France, a télégraphié au frère de M. Zanardelli, pour lui offrir l'expression de sa douloureuse sympathie dans l'épreuve qui le frappe ainsi que toute l'Italie.

L'AFFAIRE DREYFUS

Ce que contiendrait le dossier

La *Dépêche* de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation :

Les agences et les journaux ont annoncé que l'un des documents sur lesquels la Commission de révision avait basé son avis favorable à la requête de l'ex-capitaine était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, au fait est connu, il n'y a aucun inconvénient à donner à ce sujet quelques renseignements topiques. Le télégramme en question est un télégramme de Schwartzkoppen à Paris.

Dans ce télégramme, l'attaché militaire allemand annonçait à son collègue italien qu'il espérait recevoir incessamment de l'agent qui l'informait des renseignements intéressants relatifs aux transports des troupes par chemin de fer. La date de ce télégramme avait un caractère intéressant — celle qui fut assignée à ce document par Henry et par ses supérieurs fut du mois de mars 1894; l'accusation soutenue, en effet, qu'à cette époque Dreyfus s'était occupé de recueillir à l'étranger toutes sortes de renseignements relatifs à la mobilisation et aux voies ferrées.

Le télégramme de Schwartzkoppen venait, en prouvant la trahison, apporter une charge étonnante contre celui qui soupçonnait, qu'on accusait d'être le traître, puisque celui-ci même était aux sources des renseignements fournis à l'attaché militaire. Les juges de Rennes eurent ce télégramme en main; il leur fut remis avec sa date de mars 1894 et quelques-uns d'entre eux se basèrent sur ce document matériel pour condamner l'accusé.

Or, l'enquête du ministère de la Guerre a établi que la date réelle à laquelle ce télégramme fut écrit, à laquelle il fut ensuite falsifié et parvint au bureau d'Henry était celle du mois d'avril 1898. Dreyfus était déjà, à cette époque, condamné par le premier conseil de guerre de Paris; il était sous les verrous.

La preuve matérielle, authentique et indéniable de ce faux figure à l'heure actuelle dans le dossier de la révision.